



Madame PASQUIS
Présidente de l'Association
Des Boucles de Roumare
Allée du Canada
76113 SAHURS.

Sahurs le 30 avril 2012.

Madame La Présidente,

Lors de votre dernière assemblée générale, il était évoqué le dossier de la création de la centrale photovoltaïque sur les terres des anciennes chambres de dépôts des boues de dragages de la commune de Sahurs.

Notre association de Défense des Berges de Seine de Sahurs, La Bouille, Moulineaux, Caumont qui n'est pas opposée à une telle technologie d'énergie renouvelable ne peut accepter que ce projet, qui ne s'intègre pas dans le paysage concerné, favorise la **destruction** d'une **activité agricole** reconnue et **nuise dans son ensemble à l'environnement architectural et paysager**.

De part ses statuts et en particulier l'article 2 de ces mêmes statuts,

"Cette association a pour but la défense du patrimoine et de la qualité de vie existante des résidents des communes de Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont contre toute implantation ou exploitation industrielle sur les berges de la Seine à proximité des villages qui entraînerait des nuisances sonores, visuelles et une pollution atmosphérique."

Nous tenons à vous communiquer le constat de notre association motivant son action de rejet pour un tel projet.

La centrale serait implantée au cœur même d'un site sensible qui est un des fleurons du paysage des « Trois boucles aval de Rouen », répertorié à l'atlas des paysages de Haute-Normandie. Cet atlas souligne la valeur paysagère du site et de son « image jardinée de la vallée ». Il souligne la séparation marquée, en amont de La Bouille et de Sahurs, entre le paysage industriel et celui de campagne ainsi que le « rempart puissant à la progression de la ville » que crée « la géographie particulière de la boucle allongée de la Seine dans laquelle la forêt domaniale de Roumare occupe une grande partie du méandre ». Sur le versant concave, le Château de Robert le Diable matérialise, à Moulineaux, cette séparation des paysages. La limite du Grand Port Maritime de Rouen se termine précisément aux berges de La Bouille.

Ainsi, l'implantation artificielle d'un site industriel accueillant une centrale de production photovoltaïque dans ce paysage de campagne, et au delà de cette barrière administrative et paysagère, créerait une rupture grossière et incompréhensible par rapport au projet d'avenir pour la qualité du territoire, initié par la DREAL afin d'orienter et d'harmoniser les actions.

Elle constituerait une tâche aberrante dans l'unité du méandre de La Bouille, richesse héritée de la géographie et de l'histoire, peinte et chantée par tant d'artistes et d'écrivains.

L'impact visuel d'un tel projet ne pourrait être atténué par une mesure compensatoire, telle qu'une haie arbustive, étant donnée la topographie des lieux, qui offre une vue plongeante du balcon dominant la falaise rive gauche.

Il pénaliserait gravement ce site pittoresque fréquenté, notamment sur les plans touristique et immobilier, avec d'indéniables répercussions économiques.

Comme vous le savez, ces terres des anciennes chambres de dépôts propriété du G.P.M.R. depuis 1982, ont fait l'objet d'une convention écrite signée entre la commune de Sahurs et le Port Autonome de Rouen (P.A.R.), en présence de M. le Préfet de la région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et de M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime.

Cette convention indique que :

"Sur la demande du P.A.R., le préfet de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime et le préfet de l'Eure ont, par arrêté du 22 octobre 1981, déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement d'une zone de remblayage à terre sur la commune de Sahurs".

"Le P.A.R. s'engage à remettre les terrains en état pour usage agricole dans les conditions prévues par l'étude d'impact, ainsi que cela a été prévu dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 octobre 1981".

"Le P.A.R. s'engage à ne pas conserver la propriété des terrains une fois les travaux terminés. Sous réserves des dispositions légales, il accorde à la commune de Sahurs un droit de priorité pour l'achat desdits terrains".

La fin de l'exploitation par le GPMR date de 2003.

Depuis 1999 une convention annuelle lie un agriculteur de Sahurs et le G.P.M.R. Elle est renouvelée pour 2012. Le terrain est autorisé à être cultivé pour une récolte de maïs grain ; L'agriculteur s'est porté acquéreur des terres en question près de la mairie de Sahurs.

Nos associations savent que cette centrale serait implantée dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, à proximité immédiate d'un site NATURA 2000. Localisée à Sahurs, elle serait contiguë à La Bouille et Caumont, au cœur même de ces trois communes classées : - Sahurs, au titre des « Domaines rouennais de la Boucle de Roumare » (1) ; La Bouille et Sahurs inscrits au titre de la « Boucle d'Anneville » (2), La Bouille inscrite au titre des « Rive gauche de la Seine » (3) et Caumont inscrit à celui des « Bords de Seine » (4).

En outre, cette implantation serait en contradiction avec le classement imminent de la Boucle de Roumare par le ministre de l'Écologie, après avis du Conseil d'Etat et, ultime incohérence, avec la demande de classement de la Vallée de la Seine au Patrimoine Mondial de l'UNESCO récemment déposée par le Conseil Général du département.

L'Association de Défense des Berges de Seine sollicite donc votre avis et votre appui pour conforter sa demande de rejet du projet d'implantation de la centrale, sachant que le Président de la Chambre d'Agriculture du département a émis et transmis à un avis "très défavorable" à la mairie de Sahurs.

Connaissant votre attachement à la défense de notre patrimoine et à notre environnement,
Dans l'attente de vous lire et de connaître votre position sur ce projet incompatible avec nos berges de Seine,

Je vous prie d'agréer Madame La Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre LEBRUN, Président.

Référence:

- (1) Site classé 13/09/2004
- (2) Sites inscrits 01/04/1975
- (3) Site inscrit 10/02/1944
- (4) Site inscrit 08/10/1938.

Visiter notre site avec le moteur de recherche "GOOGLE".
"Défense des berges de Seine de Sahurs"

**Association De Défense des Berges de Seine
Sahurs – La Bouille – Moulineaux – Caumont
49, chaussée du Roy – 76113 Sahurs.**